

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 mars 2018 à 18h30**

LE QUORUM CONSTATE

Le PV de la séance du 4 décembre 2017 ne donne lieu à aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire ne participe pas au débat et quitte momentanément la salle.

Sous la Présidence de M. Jean-Jacques PREY doyen de l'assemblée qui donne la parole à M. Jacques MENG

Il présente le compte administratif 2017 qui ne donne pas lieu à observation. Il est, ainsi que le compte de gestion tenu par la Trésorerie de Grand Couronne, adopté à l'unanimité des membres présents.

Solde d'exécution positif pour la section de fonctionnement	183 993.57 €
Solde d'exécution négatif pour la section d'investissement	133 678.90 €
Solde des restes à réaliser 2017	22 375.00 €
Soit un résultat de clôture positif de	72 689.67 €

II – BUDGET 2018

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

1) AFFECTATION DU RESULTAT 2017 :

Au compte 002 (report d'excédent)	72 689.67 €
Affectation en réserves R1068	111 303.9 €

2) VOTE DU BUDGET 2018 :

Le budget a été préparé en commission des finances. Il est présenté par Jacques Meng adjoint aux finances, équilibré en recettes et dépenses.

Les chapitres du budget, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement sont votés à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	642 702 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	293 579 €

3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de fixer les taux comme suit (sans changement par rapport à 2017) :

Taxe d'habitation :	14.00 %
Taxe foncière :	24.00%
Taxe foncière sur le non bâti :	52.79%

4) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La commission des finances a complété les montants 2018 comme suit : (cf. délibération du 4 décembre 2017)

	versé 2016	versé 2017	prévision budget 2018
ANCIENS COMBATTANTS	160	160	160
A.S.B.M.	960	1000	1000
AMICALE DES AÎNES	553	600	800

COMITE DE JUMELAGE			800
COMITE DE JUMELAGE exceptionnelle	838.8	800	200
COOP.SCOLAIRE	400	400	400
L'ELAN BOUILLAIS	765	612	650
L.B.T.C.	2000	2000	2000
AMICALE DES POMPIERS	0	0	160
ANIMATION BOUILLAISE	810	800	800
ANIMATION BOUILLAISE exceptionnelle	229	640	200
A.J.B.	0	0	300
AU FIL DE LA BOUILLE	160	160	160
CLIC	112	0	120
LES FOUS DU VOLANT	380	200	200
CONSERVATOIRE MUSIQUE GRAND COURONNE	500	600	600
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'EGLISE	Proposition complémentaire		150
	7 867.80	7 972.00	8 700.00

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présentes vote les subventions ci-dessus.

V – REMBOURSEMENT DES LOYERS DU PARKING DES CANADIENS SUITE AU SINISTRE DU 9 DECEMBRE 2017

Le 9 décembre 2017, plusieurs blocs de la falaise se sont détachés et sont venus s'écraser sur le parking des Canadiens. La voiture d'un locataire a été écrasée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide le remboursement des loyers aux locataires qui ont perdu la jouissance de leur place de parking. (liste et montant joints)

VI – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CCAS DE GRAND COURONNE POUR LES BENEFICIAIRES DE L'EPICERIE SOCIALE

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents renouvelle la convention « épicerie sociale » avec le CCAS de Grand Couronne pour l'année 2018. (selon la convention jointe) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

VII – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ELIMINATION DES PIGEONS

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'éliminer les pigeons, qui occasionnent des dégradations sur les bâtiments communaux ainsi que sur les habitations des particuliers du fait de leur prolifération. Il a chargé Monsieur Duquesne de prendre contact avec Monsieur Guerinot de l'entreprise « le Trappeur Normand »

Il s'agit d'un contrat de 36 heures de prestation d'élimination à tir des pigeons pour 2017. Le coût TTC est de 2640 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec « le trappeur normand »

VIII – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME DE DEMATERISLISATION DES MARCHES PUBLICS

A compter du 1^{er} octobre 2018 les marchés de plus de 25 000 € devront être passés selon une procédure entièrement dématérialisée.

Le Département de Seine Maritime, la Région Haute Normandie, la ville de Rouen, la ville du Havre, La Métropole Rouen Normandie et la CODAH (communauté de l'agglomération havraise) ont fait le choix en 2010 de mutualiser leurs moyens pour mettre en place une plateforme de dématérialisation des marchés publics commune, afin de favoriser les consultations des marchés en cours. Ainsi est née la

plateforme www.mpe76.fr.

Afin de faciliter encore plus l'accès aux consultations des marchés publics, le groupement de commande a décidé d'ouvrir gracieusement sa plateforme à l'ensemble des collectivités du département de Seine-Maritime.

L'adhésion de toute collectivité à cette plateforme est soumise à la signature d'une convention d'usage avec le Département de Seine-Maritime, coordonnateur du groupement de commande.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'usage.

XI – QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Bilan garderie** : à ce jour, bilan plutôt positif. Un bilan est à faire à la fin de l'année scolaire 2017/2018.
- 2) **Bulletin municipal n°33** : M. Le Maire remercie Frédéric Thomas pour le travail accompli ainsi que Clément Bouvet. Une réflexion doit être menée pour savoir à quelle fréquence doit être édité les bulletins municipaux. M. Le Maire informe que le prochain bulletin sera fait par Mme Séverine Leblond et fait appel aux conseillers volontaires pour déterminer un canevas, la 1^{ère} page...etc.
- 3) **Site Internet** : le site a été entièrement refondu par la Métropole. C'est Mme Leblond et M. Nouvel qui effectueront les mises à jour.
- 4) **Caméra Vidéo-protection** : En cours d'installation. Une réunion d'information est prévue avec l'installateur M. Dourlen et le conseil municipal.
- 5) **Voyage des aînés** : le vendredi 8 juin 2018 : visite des hortillonnages d'Amiens.
- 6) **Réunion AXA** : elle s'est déroulée le vendredi 23 mars 2018.

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 19h50

